



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le six décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-neuf novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Absent excusé : Denis BAUR

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de votants :	10

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Était excusée : Manon TURPIN, service communication



7. Objet : Soutien financier à la recherche et l'innovation

Vu les statuts de la CCCE, et notamment les compétences supplémentaires « soutien [...] à la recherche » et « aménagement numérique »,

L'apport d'un défibrillateur de façon précoce sur un arrêt cardiaque double les chances de survie de la victime. La prise de conscience collective et la loi n° 2018-527 du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque incitent les exploitants à s'équiper pour que la mise en place de défibrillateurs sur le territoire français se développe toujours plus. Néanmoins, les arrêts cardiaques ont lieu à domicile dans 80 % des cas. Peu de témoins d'un arrêt cardiaque ont alors accès à un défibrillateur. Il a par ailleurs été constaté qu'en cas d'arrêt cardiaque, les défibrillateurs automatisés externes n'ont que 10 % de chance d'être utilisés.

« Géocoeur », solution innovante, fruit d'une recherche technologique par une ressortissant du territoire communautaire, est un panneau connecté aux services de secours (SDIS / SAMU) et installé au-dessus des défibrillateurs.

Il s'active dès que les secours ont connaissance d'un arrêt cardiaque à proximité.

Le système d'alerte, composé d'un gyrophare et d'un haut-parleur émettant un message vocal pré-enregistré, prévient les citoyens qu'une victime d'arrêt cardiaque a besoin du défibrillateur. Les personnes présentes n'ont plus qu'à scanner le QR Code présent en façade de « Géocoœur » pour connaître l'adresse où apporter le défibrillateur et ainsi sauver une vie.

Considérant la sollicitation de soutien financier, exprimée par M. LEYBOLD, concepteur innovant de la solution «Géocoœur», ressortissant du territoire communautaire, à l'occasion de l'entrevue avec M. le Président de la CCCE et M. le Vice-Président HERGAT, le 10 novembre 2022, afin de pouvoir participer au congrès international d'innovation C.E.S. qui se déroulera à LAS VEGAS, du 5 au 8 janvier 2023

Considérant que les statuts communautaires permettent « le soutien, sous toutes ses formes, aux activités de recherche dans tous les domaines [...] » ; dans le cadre de « toute action visant au développement de l'innovation numérique [...] »,

Considérant que le développement de cette solution innovante, au vu des débouchées et sollicitations, va avoir pour conséquence l'installation d'une entreprise dédiée, sur le territoire communautaire,

Considérant qu'il est du ressort de la CCCE de soutenir toute initiative d'innovation et de recherche conduisant à une dynamique économique du territoire,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une aide financière de 2.000,00 € à M. LEYBOLD, afin de le soutenir dans ses démarches d'innovation et de recherche,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 7 décembre 2022

Le Président

Michel PAOLINI

Le Président

Certifiée exécutoire le : 19/12/2022

Le Président

Publiée le : 19/12/2022

Transmise à la Sous-Préfecture le : 19/12/2022

